

Compte rendu de séance
Séance du 11 Décembre 2017

Le 11/12/2017 à 20H15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRUNEAU Léa, GAUTIER Laurence, PROD'HOMME Muriel, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles
Excusés ayant donné procuration : MM : LARUE Olivier à Mme AUBERT Brigitte, RICOT Thierry à M. DENIS Jean-Yves

Excusées : Mmes : BRANCHU Nathalie, LAURENT Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 06/12/2017

Date d'affichage : 06/12/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS et publication ou notification

A été nommé secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire - 2017-73

Action sociale - 2017-74

Décision modificative 2017-2 - 2017-75

Dépenses d'investissement Budget Commune 2018 - 2017-76

Plateformes téléservices - 2017-77

Numérotation des habitations - 2017-78

Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

réf : 2017-73

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
54 – 2017	DIA 13_NEGATIVE	-	Parcelles AB 130 située 10 allée des Erables	-
55 – 2017	Devis 42	APAVE	FOYER RURAL + ECOLE – Contrôles Sécurité	948 €
56 – 2017	Devis 43	LIS BOIS	Eco pâturage	1 206,36 €
57 – 2017	Devis 44	FARAGO	STADE – Destruction Taupes	560,40 €
58 – 2017	Devis 45	CORNUEL	Bulletin municipal	519,20 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Action sociale

réf : 2017-74

Vu la délibération du 12/12/2016 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la Commission Action sociale du 27/12/2017,

Le Maire informe le Conseil municipal de 2 demandes d'aide sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accorder les aides sociales suivantes:

Dossier 1 : 65,24 € pour un impayé d'énergie.

Dossier 2 : 141,41 € pour un impayé d'énergie.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative 2017-2

réf : 2017-75

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 13/03/2017 approuvant le budget primitif 2017 de la Commune,

Vu la délibération du 11/09/2017 approuvant la décision modificative 2017-1,

Considérant que la subvention à verser à l'Association Familles rurales pour l'ensemble des activités proposées en 2016 (accueils de loisirs et périscolaire) s'élève à 9 773,30 €. Le remboursement des frais de personnel s'élève à 10 979,88 €.

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une décision modificative en section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses imprévues	- 1 000 €
Subventions (6574)	+ 6 000 €
Recettes (70848)	+ 5 000 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver la présente décision modificative.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Dépenses d'investissement Budget Commune 2018

réf : 2017-76

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement en 2018 avant le vote du budget primitif.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2017, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) sont de 448 500 €. La limite des dépenses d'investissement possibles avant le vote du budget sera de 112 125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement en 2018 avant le vote du budget primitif.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Plateformes téléservices

réf : 2017-77

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de téléservices : Sarthe légalité et Sarthe marchés publics, qui participent durablement à l'essor de l'e-administration.

Les conventions arrivant à échéance le 31/12/2017, j'ai le plaisir de vous informer que la mise à disposition gratuite de ces plateformes sera reconduite pour la période 2018-2021.

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'adhésion à ces plateformes de téléservices.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de renouveler l'adhésion aux plateformes Sarthe légalité et Sarthe marchés publics et autorise le Maire à utiliser les 2 plateformes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Numérotation des habitations

réf : 2017-78

Dans le cadre de l'implantation de la fibre optique, le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la numérotation des maisons de Crosnières se situant dans les lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de procéder à la numérotation des habitations en donnant tout pouvoir au Maire pour prendre les arrêtés municipaux relatifs au numérotage des maisons, d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la décision et de transmettre la liste des habitations au service des impôts fonciers au Mans.

Dans le but d'harmoniser la numérotation des lieux-dits, le Conseil municipal décide les modifications suivantes :

Les lieux-dits prendront l'application unique suivante :

- Zone artisanale de la Bertraie : Lieu-dit l'Armandière
- Lieu-dit l'Armandière : Lieu-dit la Noirée
- Lieu-dit La Noirée : Lieu-dit l'Armandière
- Chemin de la Pouillerie : Lieu-dit la Briauderie

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil municipal de la décision du Conseil d'école du 23/11/2017 de maintenir le rythme actuel soit 4 jours 1/2 par semaine pour la rentrée scolaire 2018/2019. Le Conseil municipal réaffirme que la disparition du fonds de soutien au développement des activités périscolaires remettrait en cause l'organisation des temps éducatifs périscolaires.

2. Commission Vie scolaire

Mme PRODHOMME informe le Conseil municipal sur l'avancement du projet "un nom pour l'école" qui recrée du lien avec la communauté éducative.

3. Commission Animation

Mme GAUTIER informe le Conseil municipal que le bulletin municipal est à distribuer fin décembre. Désormais, le calendrier des manifestations et l'invitation aux vœux du Conseil municipal sont inclus dans le bulletin municipal.

M. LEGENDRE informe le Conseil municipal que le jury du prix des illuminations se tiendra le 26 décembre.

La Commission prévoit des réunions pour préparer la présentation des vœux du Conseil municipal avec la participation du Conseil municipal des jeunes.

4. Commission Environnement

M. DAILLIÈRES informe le Conseil municipal que la prochaine journée citoyenne aura lieu le 27/01/2018.

5. Actualités du Territoire

Le Maire et Mme BRUNEAU informent le Conseil municipal sur l'actualité de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (1) et du PETR de la Vallée du Loir (2).

1. Le transfert de la compétence voirie est en cours de réalisation et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est également en cours de réalisation avec un 1er rendez-vous avec le bureau d'étude à la Mairie le 11/01/2017.
2. Le SCOT (Shéma de COhérence Territoriale) est en cours de réalisation.

Séance levée à: 22:30

En Mairie, le 04/01/2018

Le Maire

Jean-Yves DENIS

